



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 19 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 03 juillet 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX HUIT (18) à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉРАН, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints,
M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, Mme. Sandrine METIER, M. Michel RAVAILLER,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,
ABSENTS : Mme Josette MASSON, pouvoir à Mme. Pommereul
Mme Danielle BRETTEL, pouvoir à M. RICHARD
M. Sébastien GAUTIER, pouvoir à M. COUMAILLEAU
M. Claude GENDRON, pouvoir à M. DUMILIEU
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. BRUEZIERE, pouvoir à Mme. HAMON
Mme. Pascale VITRE, pouvoir à Mme. BLOT
Mme. Valérie BROSE, pouvoir à Mme. METIER
M. Pascal MAUDET-CARRION, pouvoir à Mme. HAMON
M. Jean-Robert PAGES, pouvoir à M. FRALEUX

Secrétaire de séance : Mme. LUBARSKI, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.056

Objet : Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes + 1 000 hab.)

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mmes. Camille BOSSARD, Carole HAMON
MM. Christian DUMILIEU, M. Jean-Paul BERJOT

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste CONTINUONS POUR SAINT AUBIN est composée par

- 1 RICHARD Jacques
- 2 MASSON Josette
- 3 DUMILIEU Christian
- 4 POMMEREUL Séverine
- 5 PERRIGAULT Gérard
- 6 BRETEL-RENAULT Danièle
- 7 PERAN Emmanuel
- 8 BRUEZIERE Marie-Annick
- 9 FEVRIER Nicolas
- 10 HERBEL-DUQUAI Marie-Christine
- 11 RAVAILLER Michel
- 12 DUVAL Anne-Laure
- 13 GENDRON Claude
- 14 BLOT Anne-Sophie
- 15 COUMAILLEAU Pascal
- 16 VITRE Pascale
- 17 GAUTIER Sébastien
- 18 BOSSARD Camille
- 19 VASNIER Alain
- 20 LUBARSKI Liliane

la liste SAINT AUBIN AU CŒUR est composée par

- 1 MAUDET-CARRION Pascal
- 2 HAMON Carole
- 3 FRALEUX Serge
- 4 BROSSE Valérie

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(ex. : 29 conseillers municipaux concernés ; 15 délégués à désigner, 6 suppléants, 3 listes déposées)

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » – 21 voix
- liste « SAINT AUBIN AU CŒUR » - : 6 voix

Le quotient applicable est : $27/15 = 1,80$

La liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » obtient : $21 : 1,80 = 11,667$, soit 11 sièges

La liste « SAINT AUBIN AU CŒUR » obtient : $6 : 1,80 = 3,33$, soit 3 sièges

Ainsi 14 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 154^e siège :

Liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » = $21 : (11+1) = 1,75$
Liste « SAINT AUBIN AU CŒUR » = $6 : (3+1) = 1,5$

La liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » emporte ainsi ce 15^e siège

M. le maire proclame les résultats définitifs (délégués titulaires) :
Liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » : 12 sièges
Liste « SAINT AUBIN AU CŒUR » : 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Le quotient applicable est : $27/5 = 5.40$
La liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » obtient : $21 : 5.40 = 3.889$, soit 3 sièges
La liste « SAINT AUBIN AU CŒUR » obtient : $6 : 5.40 = 1.111$, soit 1 siège

Ainsi 4 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 5^e siège :
Liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » = $21 : (3+1) = 5.25$
Liste « SAINT AUBIN AU CŒUR » = $6 : (1+1) = 3$

La liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » emporte ainsi ce 5^{eme} siège

M. le maire proclame les résultats définitifs (délégués suppléants) :
Liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » : 4 sièges
Liste « SAINT AUBIN AU CŒUR » : 1 siège

*
**

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste « CONTINUONS POUR SAINT AUBIN » : 16 sièges (12+4)
Liste « SAINT AUBIN AU CŒUR » : 4 sièges (3+1)

LE CONSEIL,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'élection des 15 Grands Electeurs Titulaires et des 5 Grands Electeurs Suppléants,

Titulaire / supplémentaire / suppléant	civilité	Nom patronymique ou d'usage	Nom de naissance
titulaire	M.	RICHARD	Jacques
titulaire	Mme.	MASSON	Josette
titulaire	M.	DUMILIEU	Christian
titulaire	Mme.	POMMEREUL	Séverine
titulaire	M.	PERRIGAULT	Gérard
titulaire	Mme.	BRETEL-RENAULT	Danielle
titulaire	M.	PERAN	Emmanuel
titulaire	Mme.	BRUEZIERE	Marie-Annick
titulaire	M.	FEVRIER	Nicolas
titulaire	Mme.	HERBEL DUQUAI	Marie-Christine
titulaire	M.	RAVAILLER	Michel
titulaire	Mme.	DUVAL	Anne-Laure
titulaire	M.	MAUDET-CARRION	Pascal
titulaire	Mme.	HAMON	Carole
titulaire	M.	FRALEUX	Serge
suppléant	M.	GENDRON	Claude
suppléant	Mme.	BLOT	Anne-Sophie
suppléant	M.	COUMAILLEAU	Pascal
suppléant	Mme.	VITRE	Pascale
suppléant	Mme.	BROSSE	Valérie

ARTICLE 2 : AUTORISE M. RICHARD, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

